



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 avril 2024

Date de convocation

29 MARS 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

29 MARS 2024

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Frédérique VISTE, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Présents.....26

Votants.....33

Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.
Nathalie KOSOLOSKY, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Isabelle DUPONT, adjointe au Maire.
Florence LEKEUX, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Bruno LECLERCQ, conseiller municipal délégué.
Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Jean-Claude VILLAIN, conseiller municipal délégué.
Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.
Thérèse ZAUI, conseillère municipale, avait donné procuration à Virginie MELKI, conseillère municipale.
Christian CHATELAIN, conseiller municipal, avait donné procuration à Valérie CAPELLE, conseillère municipale.

N° DEL-24-18

Objet

**Convention de
partenariat pour la
réalisation de
travaux sur la
route de Préseau et
la rue Jean Jaurès
RD 73**

Secrétaire de séance : Thomas JORIEUX

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 avril 2024

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 et les suivants ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Règlement de Voirie Interdépartemental 59-62 ;

Considérant que le Département du Nord et la ville de Marly envisagent conjointement la réalisation de travaux sur la RD 73, consistant en la reconstruction de la chaussée, des bordures, caniveaux, de l'assainissement pluvial, en la création d'aménagements de sécurité et en la requalification des trottoirs ;

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de créer un giratoire entre la route de Préseau et la rue Albert SCHWEITZER ;

Considérant que les rues Jean Jaurès et la route de Préseau forment un axe important de la commune de Marly et qu'il y a lieu de le requalifier ;

La ville de Marly et le Département du Nord vont réaliser en 2024 des travaux de requalifications complètes de la RD 73 dans sa partie comprise entre l'entrée d'autoroute A2 et l'avenue Fabien Thiémé.

Ces travaux ont pour but de revoir le profil de voirie, de sécuriser cet axe en y implantant des plateaux ralentisseurs, de mettre les trottoirs aux normes et de créer des pistes cyclables.

L'entrée du quartier des Floralties sera revue afin d'y implanter un nouveau giratoire.

De nouveaux arrêts de bus vont être créés et les arrêts de bus existants seront réaménagés afin de promouvoir les transports en communs et favoriser la mise en place du projet LIANE proposée par le SIMOUV.

Un point particulier a été porté sur le traitement paysager du projet afin d'inscrire l'axe de la RD 73 dans un schéma urbain et enlever à ce dernier son caractère routier.

Les matériaux mis en place respecteront les normes environnementales en vigueur avec l'emploi par exemple d'enrobés dit « enrobés verts » pour les pistes cyclables.

Un groupement de commandes sera mis en place entre le Département du Nord et la ville de Marly afin de garantir le respect des délais, une meilleure coordination des actions et de meilleurs prix entreprises sur le projet global.

Le coût de l'opération est de 1 928 700 €HT soit 2 314 440 €TTC.

La part communale est de 1 386 100 €HT soit 1 663 320 €TTC hors subventions.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat entre le Département du Nord et la ville de Marly au vu de la requalification de la RD 73,

S'LOW

- d'approuver la convention de groupement de commandes entre le Département du Nord et la ville de Marly,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de Partenariat et la convention de groupement de commandes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les futurs marchés de travaux du projet de requalification de la RD 73,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs afférents à ce projet.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTE la proposition.

Le secrétaire de séance
Thomas JORIEUX



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 18/04/2024.....
Document exécutoire à compter du 18/04/2024